



Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 30 mai 2022

Ordre du jour :

1. Approbation des projets de procès-verbal du 29 mars 2022, du 25 avril 2022 (14h00) et du 17 mai 2022
2. Échange de vues avec le Directeur du STATEC sur l'évolution récente de l'inflation au Luxembourg

*

Présents : M. Guy Arendt, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Sven Clement, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen (remplaçant M. Yves Cruchten), M. Dan Kersch, Mme Josée Lorsché, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Nathalie Oberweis, observateur délégué

M. Serge Allegrezza, Directeur de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC)

M. Ferdy Adam, M. Marc Ferring, M. Bastien Larue, Mme Cathy Schmit, de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC)

Mme Caroline Guezennec, Mme Cristel Sousa, de l'Administration parlementaire

M. Yann Flammang, de l'Administration parlementaire (Relations publiques)

Excusé : M. Yves Cruchten

*

Présidence : M. André Bauler, Président de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal du 29 mars 2022, du 25 avril 2022 (14h00) et du 17 mai 2022**

La Commission des Finances et du Budget approuve les projets de procès-verbal du 29 mars 2022, du 25 avril 2022 (14h00) et du 17 mai 2022.

2. Échange de vues avec le Directeur du STATEC sur l'évolution récente de l'inflation au Luxembourg

Le Président de la Commission des Finances et du Budget, Monsieur André Bauler (DP), prend la parole pour rappeler que dans le cadre de la réunion de la Commission spéciale « Tripartite » du 24 mai 2022, le parti du CSV avait exprimé le souhait d'organiser, au sein de la Commission des Finances et du Budget, un échange de vues avec les représentants de l'Institut national de la statistique et des études économiques du Grand-Duché de Luxembourg (STATEC) sur le phénomène inflationniste actuel. L'idée de la présente réunion est d'échanger sur les déterminants de l'inflation, l'évolution des différents indices qui existent en la matière ainsi que les prévisions y afférentes.

Le Président poursuit en indiquant que l'inflation est un concept macroéconomique qui ne reflète pas nécessairement la réalité, puisque les indices qui sont utilisés pour la calculer n'incorporent pas tous les prix. En référence à la récente intervention du Directeur du STATEC dans la presse¹, Monsieur Bauler retient que l'indice relatif à l'inflation se base sur le suivi d'un ensemble de 60 000 prix. Par ailleurs, sachant que le phénomène inflationniste est aujourd'hui majoritairement influencé par la hausse des prix énergétiques, la situation qui se présentera en hiver sera déterminante pour les prochaines prévisions de l'inflation. Dans ce contexte, Monsieur Bauler attire l'attention sur le fait que l'Union européenne est en train de discuter sur un embargo sur les importations du pétrole provenant de Russie. En fonction de ce qui sera retenu, il faut éventuellement s'attendre à des fortes réactions des marchés.

En sus des goulets d'étranglement rencontrés au niveau des chaînes logistiques en raison de la propagation de la pandémie de la Covid-19, la pression actuelle sur l'inflation est également liée à la situation incertaine géopolitique due à la guerre en Ukraine. Au vu de l'environnement économique instable, les prévisions de l'inflation - actuellement de 2,8% pour 2023 - sont à considérer avec prudence.

Monsieur Bauler tient également à exprimer ses doutes relatifs à la récente affirmation du *Leibniz-Institut für Wirtschaftsforschung an der Universität München e. V. (Ifo-Institut)* basé à Munich, selon laquelle l'inflation se ralentirait (« *Abflau der Inflation* ») au cours du deuxième semestre de l'année 2022².

Enfin, l'orateur indique que le taux d'inflation dépend de nombreux facteurs, dont notamment le taux de change entre l'euro et le dollar, qui, en ce moment, ne se trouve pas à un niveau qui soit favorable pour l'Europe. Au cours des derniers jours, le taux de change a augmenté à 1,07 dollars pour 1 euro.

Monsieur le Député Gilles Roth (CSV) prend la parole pour remercier tout d'abord les représentants du STATEC pour leur disponibilité à bref délai. La demande de son parti pour organiser la présente entrevue se justifie par le vote imminent du projet de loi 8000A portant transposition de certaines mesures prévues par l'« Accord entre le Gouvernement et l'Union des Entreprises luxembourgeoises et les organisations syndicales LCGB et CGFP » du 31 mars 2022. Il précise notamment que le projet de loi prévoit un décalage à avril 2023 de la tranche indiciaire qui, selon les prévisions du STATEC de l'époque, était estimée tomber au mois d'août 2022. Ledit projet de loi prévoit en outre un décalage de 12 mois de toute tranche indiciaire supplémentaire potentielle en 2023.

Or, au vu de l'évolution incertaine de la situation liée à l'inflation, Monsieur Roth aimerait s'assurer que les hypothèses macroéconomiques à la base de ces mesures soient encore

¹ RTL - Invité vun der Redaktioun (27. Mee 2022) – Serge ALLEGREZZA "Eis Onofhängegkeet steet net um Spill", Claude Zeimetz

² Pour plus d'informations, voir <https://www.zeit.de/news/2022-05/27/ifo-institut-erwartet-abflauen-der-inflation> („Ifo-Institut erwartet Abflauen der Inflation“, ZEIT ONLINE (Quelle: Deutsche Presse-Agentur), 27 mai 2022)

réalistes à l'heure actuelle et garantissent la pertinence des mesures compensatoires prévues dans le projet de loi.

Au vu de ce qui précède, l'orateur aimerait savoir si le STATEC peut confirmer le maintien des hypothèses à la base du projet de loi 8000A. Il demande, en particulier, si les prévisions actuelles du STATEC laissent toujours entrevoir une tombée de la prochaine tranche indiciaire pour août 2022. Il aimerait également savoir si le STATEC peut déjà se prononcer sur le moment d'une éventuelle tombée d'une tranche indiciaire supplémentaire au cours de l'année 2023.

Suite aux mots introductifs de Monsieur Bauler et de Monsieur Roth, le Directeur du STATEC prend la parole pour expliquer que son équipe a préparé une présentation qui vise tout d'abord à expliquer aux Députés l'évolution des différents indices des prix ainsi que les prévisions actuelles y afférentes. On distingue au Luxembourg entre les indices des prix suivants :

- l'indice des prix à la consommation (IPCN) (qui est notamment l'élément déclencheur des tranches indiciaires) ;
- l'indice des prix de la construction ;
- l'indice des prix à la production des produits industriels (qui est un indicateur important pour connaître les prix des produits qui sont vendus au Luxembourg et à l'étranger).

Le STATEC réalise en outre des statistiques relatives à l'évolution des prix de vente des logements.

Ces indices sont étudiés au sein du STATEC et servent de base pour calculer le PIB en valeur, qui est par la suite déflaté (donc gommé de l'effet de l'inflation) en vue de calculer l'évolution du PIB en volume.

L'orateur annonce ensuite que le STATEC publiera le 7 juin 2022 sa prochaine Note de conjoncture dans laquelle l'institut présentera ses dernières analyses sur l'évolution récente et les perspectives en matière d'inflation (entre autres). Le 8 juin, le STATEC publiera les chiffres de l'inflation (IPCN) du mois de mai. Dans ce contexte, le Directeur tient à préciser que la situation actuelle s'inscrit dans un environnement économique incertain, où toute prévisibilité relative à la poursuite de la guerre en Ukraine et aux sanctions économiques et restrictions d'importations décidées par l'Union européenne pour la limiter, font encore défaut. Les prévisions du STATEC se basent sur un certain nombre d'informations, dont notamment des analyses réalisées par des entités publiques et privées comme *Oxford economics*. Alors que ces entités estiment à l'heure actuelle que l'inflation connaîtra un certain recul, ces prévisions sont néanmoins à interpréter avec prudence. L'hiver sera décisif pour obtenir une meilleure appréciation de l'évolution de l'inflation à l'avenir.

Monsieur André Bauler intervient pour préciser que l'accord conclu dans le cadre de la Tripartite se base sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCN). En sus de cet indice national, il existe également l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) qui est un indicateur européen permettant de comparer l'évolution de l'inflation à travers les membres de l'Union européenne.

Le Directeur confirme l'affirmation de Monsieur Bauler. Il précise que l'indice des prix à la consommation national se base sur exactement la même méthodologie que celle utilisée dans l'indice européen harmonisé. La différence entre les deux réside dans le fait que l'indice luxembourgeois corrige les pondérations pour par la consommation des non-résidents, afin de prendre uniquement en compte l'impact de la consommation des résidents. Les représentants du Conseil économique et social sont depuis longtemps convenus que l'indice national reflète au mieux l'évolution des prix au Luxembourg.

*

Une représentante du STATEC prend ensuite la parole pour présenter les **dernières évolutions de l'indice des prix à la consommation et les prévisions du STATEC en la matière.**

Elle indique qu'au cours de l'an dernier, l'inflation a connu une augmentation graduelle largement influencée par le rebond des prix pétroliers. Au premier semestre de l'année 2021, le STATEC n'a pas encore observé de regain d'élan au niveau de l'inflation sous-jacente (inflation calculée hors prix des produits pétroliers).

Depuis l'année dernière, la tendance a toutefois changé lorsque la pandémie s'est progressivement atténuée et les prix ont commencé à s'accélérer dû à un écart entre la demande et l'offre pour les biens et services. On observait notamment des véritables goulets d'étranglement dans la chaîne logistique de certains biens, ce qui démontrait que l'offre n'arrivait pas à satisfaire une demande croissante.

Alors qu'à l'époque, les prévisionnistes parlaient du principe que cette tendance inflationniste serait temporaire, on constate aujourd'hui que celle-ci se prolonge voire s'accélère, avec l'éclatement de la guerre en Ukraine. On observe surtout une hausse importante des prix des matières premières (comme l'énergie, l'alimentation et les métaux) combinée à des problèmes de livraisons. À ce nouvel événement s'ajoute encore le maintien d'une politique stricte en Chine pour contenir la propagation de la pandémie. Certains ports et fabriques y restent encore fermés, renforçant ainsi les problèmes rencontrés au niveau de la livraison de certains biens.

L'environnement actuel pèse de manière substantielle et générale sur tous les prix à la consommation. Sont concernés par ce phénomène donc quasi toutes les grandes catégories de consommation, à savoir l'alimentation, les services, l'énergie et autres biens. L'oratrice fait toutefois remarquer que l'évolution de l'indice des prix à la consommation reflète actuellement surtout l'impact de la crise liée à la pandémie, dont les effets se propagent avec un certain décalage dans les prix finaux. Les effets de la guerre et de la stratégie « zéro-Covid » de la Chine ne sont, pour l'instant, que partiellement reflétés dans l'indice des prix à la consommation.

Un autre facteur déterminant de l'indice des prix à la consommation constitue aussi les services. En raison de l'indexation des salaires, le Luxembourg connaît déjà une certaine accélération de ses revenus, de sorte que les prix des services y évoluent plus fortement que dans la zone euro. Alors que dans la zone euro on n'observe pas encore d'accélération des salaires, il faut néanmoins s'attendre à un éventuel rebond à ce niveau résultant des négociations salariales.

Les prévisions du STATEC qui seront publiées dans la prochaine Note de conjoncture resteront inchangées par rapport à celles publiées dans le cadre d'un communiqué de presse datant du 4 mai 2022³. Dans son scénario central, le STATEC table sur un taux d'inflation de 5,8% pour l'année 2022 et sur un taux de 2,8% pour l'année 2023. Alors que ces prévisions laissent, à première vue, présager un certain retour à la normale dès l'année prochaine, il convient de préciser qu'elles dépendent fortement de l'évolution des prix pétroliers qui sont actuellement à un niveau très élevé. Si la hausse des prix pétroliers ne se prolonge pas, alors leur effet sera automatiquement moins important sur l'indice des prix à la consommation. Aux yeux du STATEC, les effets indirects sur le prix du gaz et sur le prix de l'électricité ne seront visibles qu'à partir du prochain hiver.

³ Voir Communiqué de presse du STATEC du 4 mai 2022 « Prévisions d'inflation : 5.8% pour 2022 et 2.8% pour 2023 »

L'inflation sous-jacente est estimée à 4% pour l'année 2022 et à 3,1% pour 2023.

Le Directeur du STATEC ajoute encore que ces chiffres reflètent le scénario central établi par le STATEC. En principe, le STATEC réalise toujours trois scénarios (un scénario central, un scénario haut et un scénario bas) qui, pour ces prévisions, diffèrent surtout par le prix du pétrole, l'inflation implicite et le taux de change euro/dollar. Alors que le scénario central représente aujourd'hui la moyenne entre le scénario favorable et le scénario moins favorable, on peut se demander si dans un environnement incertain et risqué il ne serait pas plus prudent de travailler sur base d'un scénario moins favorable.

La représentante du STATEC indique que, pour l'année 2022, le scénario central prévoit un prix du Brent de 100 dollars, le scénario bas un prix de 90 dollars et le scénario haut un prix de 110 dollars. Pour l'année 2023, le prix du Brent restera le même pour le scénario haut. Dans le scénario bas, il est prévu de baisser à 57 dollars et dans le scénario central il baisse à 83 dollars. Au vu de ces scénarios, l'inflation s'établirait donc entre 5,5% et 6,1% pour l'année 2022 et entre 1,9% et 3,5% pour 2023.

L'oratrice précise encore que la prochaine Note de conjoncture du STATEC présentera, en sus de ces scénarios *ad hoc*, qui se basent sur la volatilité historique du prix du pétrole, également d'autres scénarios alternatifs calqués sur deux situations macroéconomiques différentes et une inflation plus importante que celle prévue dans le scénario central. Le premier scénario prévoit une « guerre prolongée », c'est-à-dire une situation où la guerre continuera et son impact sera davantage plus grave sur l'environnement économique. Ce scénario intègre également un arrêt hypothétique des livraisons de gaz. Le deuxième scénario prévoit une « inflation persistante », donc une situation où la pression inflationniste se maintiendra en raison du prolongement des goulets d'étranglement au niveau des chaînes logistiques. Des adaptations au niveau des anticipations relatives à l'inflation et de la hausse des salaires ont également été effectuées pour ce scénario.

*

Un représentant du STATEC prend ensuite la parole pour présenter **les récentes évolutions de l'indice des prix à la production des produits industriels**.

Au niveau de la production des produits industriels, dont les données se basent sur des enquêtes mensuelles, on observe des hausses de l'ordre de 25% sur un an, donc beaucoup plus élevées que l'inflation.

Le STATEC suit également de près les anticipations des entreprises exprimées dans le cadre d'enquêtes d'opinion. Les producteurs y sont notamment interrogés à propos de l'évolution de leurs prix pour les prochains trois mois. Aujourd'hui, force est de constater que, jusqu'aux enquêtes du mois de mai 2022, les anticipations tendent majoritairement vers la hausse. Ces anticipations des prix sont également demandées auprès des entreprises actives dans les services, donc le commerce de détail et les services non financiers comme l'HORECA, les services aux entreprises, les transports etc. Là encore, les anticipations sur les prix de vente restent fermement ancrées à la hausse sur les derniers mois. Les tendances observées au Luxembourg sont similaires à celles constatées dans la zone euro. Donc aussi bien pour les prix des produits industriels que pour les prix de vente au niveau des services, les anticipations des entreprises s'inscrivent dans une tendance haussière.

Les prix des matières premières (énergie, pétrole, gaz et autres biens qui sont des composantes de la production industrielle) restent fermement orientés à la hausse. Alors qu'on constate une légère baisse au niveau des prix de certains matériaux, comme le nickel ou certains types de bois, ces baisses n'ont pas d'influence sur l'augmentation et l'accélération générale des prix des matières premières.

*

Un autre représentant du STATEC prend la parole pour présenter **les récentes évolutions de l'indice des prix de la construction et des prix de vente du logement.**

Il précise tout d'abord que l'inflation (donc l'indice des prix à la consommation) s'élève actuellement à 7% sur un an, respectivement à 0,8% sur un mois. En avril 2022, un des faits marquants a été le paiement de la tranche indiciaire, qui a généré une hausse des prix au niveau des services (notamment les prix des services aux personnes âgées et des réparations de voitures).

Les prix des biens meubles sont en hausse de 9%. Cette tendance peut être mise en relation avec l'indice à la production des produits industriels qui est publiée tous les mois. On y constate notamment que le travail du bois est en hausse de 60% par an. L'orateur précise que les prix de production se répercutent sur les prix à la consommation avec un certain retard.

Pour ce qui concerne les statistiques des prix des ventes dans le logement, l'orateur explique que ceux-ci sont en hausse constante. Leur progression s'élève actuellement à 12% l'année. Cette tendance est à mettre en relation avec l'indice des prix de la construction qui connaît actuellement une hausse annuelle de 9%. L'orateur indique encore que les prochains chiffres d'avril 2022 seront publiés le 14 juillet et que, pour l'instant, le STATEC part d'une prolongation de la hausse des prix du logement en raison de la forte augmentation des prix des matières premières.

L'indice des prix à la construction a fortement augmenté et suit une hausse annuelle d'environ 10%. Il se trouve dès-lors à un niveau plus élevé que la tendance moyenne de 2% observée au cours des dernières années. L'orateur cite à titre d'exemple le prix de la charpente, qui, au vu de l'augmentation du prix du bois, a connu une hausse de plus de 30% l'année.

*

Un autre représentant du STATEC intervient ensuite pour donner quelques **explications sur les modèles à la base des prévisions économiques du STATEC.**

Les déterminants à la base des prévisions établies par le STATEC sont :

- les prix nationaux et étrangers (soit les prix de la valeur ajoutée),
- le comportement de marge des entreprises (c'est-à-dire la manière comment elles répercutent les chocs des prix de leurs composantes sur les prix finaux facturés à leurs clients),
- la réaction des marchés (donc l'évolution de la demande et de l'offre).

Le STATEC estime qu'au cours du prochain trimestre la demande s'atténuera, car elle ne pourra pas entièrement supporter la hausse des prix. Une diminution générale de la demande risque ensuite de causer une baisse de la croissance. En référence aux propos de Monsieur Bauler, l'orateur indique que ce phénomène pourra donc éventuellement engendrer un ralentissement du taux de l'inflation.

Dans sa Note de conjoncture publiée fin 2021⁴, le STATEC partait encore sur une croissance de la zone euro de 4,5% pour l'année 2022. Alors qu'aujourd'hui, les prévisions de croissance ont déjà été révisées à la baisse par la plupart des organismes internationaux à 3% voire inférieur, le STATEC s'attend à ce que cette révision à la baisse se poursuive dans les mois qui suivront. Le STATEC travaille actuellement sur une hypothèse de croissance de 2,9% établie par *Oxford economics* en avril 2022.

⁴ Note de conjoncture 2-21 : Au gré des vagues, 9 décembre 2021, STATEC

Dans son scénario de base, le STATEC prévoit une croissance de la zone euro d'environ 3% pour l'année 2023. Dans ce scénario, le STATEC part encore du principe que la guerre en Ukraine ne se prolongera pas et que les turbulences observées au niveau des énergies ne se renforceront pas davantage. Dans l'hypothèse où la guerre se prolongerait et que des perturbations au niveau de l'offre du gaz (soit à l'initiative de l'Union européenne, soit à celle de la Russie) verraient le jour, alors le STATEC devra en tout état de cause revoir son scénario de base jugé trop optimiste.

En référence aux explications déjà avancées par la représentante du STATEC, la prochaine Note de conjoncture présentera deux scénarios alternatifs négatifs, qui partent soit d'une guerre prolongée, soit d'une inflation persistante. Cette analyse a comme but de rendre attentif aux risques prédominants auxquels le Luxembourg actuellement fait face. Dans l'hypothèse où ces scénarios se confirment, la demande baissera nécessairement causant *in fine* une décélération de la hausse des prix.

En automne 2021, le STATEC est parti d'une croissance du PIB pour le Luxembourg de 3,5% pour l'année 2022. Dans la prochaine Note de conjoncture, cette prévision sera révisée à la baisse de l'ordre de 1 à 2 points de pourcentage. Pour l'année 2023, le PIB est encore prévu de se maintenir à 4%. L'orateur précise là aussi que ce scénario (de base) reste fortement dépendant de l'évolution future de la situation macroéconomique.

*

En réponse aux questions de Monsieur Roth relatives aux tranches indiciaires, le Directeur du STATEC précise qu'il y a lieu de distinguer entre le moment où la tranche indiciaire est déclenchée et le moment où elle est versée (donc le mois qui suit le déclenchement dans un système non modulé). Pour l'instant, le STATEC part du principe que la prochaine tranche indiciaire sera déclenchée en juin 2022 et qu'elle sera donc versée pour le mois de juillet 2022. L'orateur affirme toutefois que cette appréciation du STATEC est à interpréter avec prudence au vu de la situation incertaine liée à l'évolution des prix. Comme déjà indiqué par Monsieur Bauler lors de son introduction, le taux d'inflation se base sur le suivi d'un panier de plus 60 000 prix. Si le seuil de progression de 2,5% depuis la dernière tranche indiciaire⁵ n'est pas atteint avec les résultats de juin, le paiement de la tranche indiciaire n'aura pas lieu en juillet (dans un système non modulé).

Pour ce qui concerne le déclenchement éventuel de tranches indiciaires supplémentaires, le Directeur du STATEC tient tout d'abord à indiquer que les revenus sont influencés par le pouvoir d'achat de façon générale et non pas que des tranches indiciaires. Ceci dit, il précise que si les tendances inflationnistes se renforçaient davantage, alors une deuxième tranche indiciaire pourrait en principe et selon le scénario retenu, être déclenchée entre le 1^{er} trimestre et le 3^{ème} trimestre 2023. L'orateur tient à souligner que l'environnement économique reste

⁵ Article 11, paragraphe 1^{er} de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat. : « *Le traitement est adapté périodiquement aux variations du coût de la vie constaté par l'indice pondéré établi et publié chaque mois par le service central de la statistique et des études économiques. L'augmentation ou la diminution de l'indice du coût de la vie par deux points et demi pour la période semestrielle écoulée se traduit par une hausse ou une baisse correspondante des traitements qui sont établis sur la base de l'indice pondéré du coût de la vie au premier janvier 1948.*

Les éléments qui entrent en ligne de compte pour l'établissement des nombres-indices pondérés sont déterminés par règlement grand-ducal à prendre sur avis obligatoire du conseil d'Etat.

Les dispositions qui précèdent s'appliquent également aux pensions, ainsi qu'aux allocations et indemnités prévues par la présente loi. »

Article L-223-1 du Code du travail : « *Les taux des salaires résultant d'une loi, d'une convention collective et d'un contrat individuel de travail sont adaptés aux variations du coût de la vie conformément à l'article 11, paragraphe (1), de la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.*

Il en est de même du taux des indemnités d'apprentissage. »

très incertain et que les prévisions relatives à l'inflation pourraient fortement changer en fonction du scénario qui se confirmera au final.

Monsieur André Bauler intervient pour préciser encore que les prévisions de l'*Ifo-Institut* se basent sur le constat que certaines entreprises ne voudraient pas entièrement répercuter leur prix sur les consommateurs par peur de devenir moins compétitives. Elles privilégieraient ainsi une réduction de leur marge bénéficiaire.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) prend ensuite la parole pour exprimer tout d'abord son accord avec la plupart des analyses avancées par le STATEC. Il aimerait ensuite avoir plus de précisions relatives aux points qui suivent :

- En référence à ce que les représentants ont indiqué au sujet d'une éventuelle baisse du taux d'inflation, Monsieur Mosar exprime ses doutes qu'une baisse de l'activité économique au Luxembourg pourrait engendrer une baisse du taux de l'inflation. Partant, il demande si le STATEC a réalisé, voire réalisera à l'avenir, une analyse plus approfondie à ce sujet.
- Pour ce qui concerne les prix énergétiques, Monsieur Mosar affirme que selon les dires de la presse et indépendamment d'un embargo sur le pétrole russe, les prix des carburants pourraient augmenter jusqu'à 3 euros le litre. Au vu de ces prévisions, l'orateur pose la question de savoir si le STATEC travaille également sur des scénarios alternatifs qui vont au-delà d'un simple embargo sur le pétrole.
- Monsieur Mosar exprime ses doutes par rapport à l'évolution de l'indice des prix de la construction, qui serait dans les environs de 10%. Cette progression ne reflète manifestement pas la réalité sur le terrain. Les coûts de construction s'élèvent à ses yeux bien au-delà de 20%, voire 25%. Dans ce contexte, Monsieur Mosar évoque encore les pénuries rencontrées au niveau des matières premières, notamment celles utilisées pour la construction de voitures et de téléphones mobiles ou bien dans la production de panneaux solaires.

En réponse aux questions de Monsieur Mosar, le Directeur du STATEC indique que, pour ce qui concerne l'indice des prix de la construction, la prochaine enquête du STATEC est en cours et les résultats du mois d'avril 2022 seront publiés le 14 juillet et que les propos de Monsieur Mosar y relatifs s'y verront confirmés. En référence aux autres prix évoqués par Monsieur Mosar, le Directeur confirme la nécessité de mener des analyses poussées en la matière et affirme que leur évolution se répercutera fortement sur les prix à la consommation et sur les exportations. Les équipes du STATEC travaillent actuellement sur la Note de conjoncture qui abordera un certain nombre de sujets. Le Directeur propose d'aborder ces différentes analyses, dans le cadre d'une prochaine réunion en commission parlementaire et ceci après publication de ladite note.

Monsieur Bauler donne son accord pour la proposition du Directeur du STATEC.

Il ajoute encore qu'on constate, par exemple au niveau de la construction de maisons unifamiliales, des annulations ou des retards de certains projets. Étant donné que ce phénomène pourrait également jouer en faveur d'un ralentissement de la demande pour le logement et *in fine* aussi de l'inflation, l'orateur demande si la prochaine Note de conjoncture incorporera une telle analyse.

Un représentant du STATEC indique que le STATEC ne part pas d'une chute de la demande de l'immobilier mais plutôt d'un ralentissement par rapport à la tendance à long terme observée ces dernières années. Le taux de progression à long terme des prix de l'immobilier s'élève actuellement à 7% pour le Luxembourg. Pour 2022, les prix de l'immobilier sont prévus

d'augmenter de 10% (donc au-dessus de la tendance à long terme) et de 4% en 2023 (en-dessous de la tendance à long terme).

Monsieur Roth retient de la discussion avec le STATEC que, si les affirmations dudit institut - selon lesquelles la prochaine tranche indiciaire devrait être déclenchée en juin avec application en juillet 2022 et non plus en août 2022 - se confirment, le projet de loi 8000A devra être à nouveau amendé. Les adaptations nécessaires concerneraient en particulier le crédit d'impôt énergie qui a justement été introduit pour compenser la perte du pouvoir d'achat liée au report d'une tranche indiciaire.

Monsieur Bauler propose que la Commission des Finances et du Budget fasse le point de la situation après la publication de la Note de conjoncture du STATEC⁶ et qu'une réunion en commission parlementaire soit, selon la situation, organisée à bref délai.

Luxembourg, le 10 juin 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact

⁶ Voir Note de conjoncture 1-22 publiée le 7 juin 2022 par le STATEC (<https://statistiques.public.lu/fr/actualites/economie-finances/conjoncture/2022/06/20220607.html>)